

**Assemblée générale**

Soixante-treizième session

Documents officiels

Distr. générale
22 janvier 2019
Français
Original : anglais

Sixième Commission**Compte rendu analytique de la 19^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le vendredi 19 octobre 2018, à 15 heures

Président : M. Luna (Vice-Président) (Brésil)**Sommaire**

Point 81 de l'ordre du jour : Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible à la Chef de la Section de la gestion des documents (dms@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).



En l'absence de M. Biang (Gabon), M. Luna (Brésil), Vice-Président, prend la présidence.

La séance est ouverte à 15 h 5.

Point 81 de l'ordre du jour : Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international (suite) (A/73/415)

1. **M^{me} Onanga** (Gabon) dit que tous les efforts visant à renforcer l'état de droit doivent obligatoirement prendre en compte la nécessité de promouvoir et de diffuser le droit international. À cet égard, la délégation gabonaise salue l'action menée par la Division de la codification et l'Académie de droit international de La Haye en vue de renforcer les capacités des pays en développement grâce à des activités de formation et d'éducation, y compris des programmes de bourses, organisées chaque année à l'intention d'un grand nombre de diplomates, d'étudiants et de juristes.

2. Les cours régionaux de droit international des Nations Unies font l'objet d'une très grande demande, et la délégation gabonaise se félicite que 29 personnes aient été retenues pour participer au cours régional pour l'Afrique qui s'est tenu en 2018. Le Gabon rend hommage aux efforts faits par la Division de la codification pour enrichir la Médiathèque de droit international des Nations Unies au fil des années, et se félicite en particulier du projet de podcast, qui donne accès aux cours sous forme d'enregistrements sonores pouvant être diffusés en continu ou téléchargés.

3. L'Assemblée générale doit prévoir les ressources nécessaires pour renforcer et pérenniser les activités menées dans le cadre du Programme d'assistance, ce dernier contribuant pour beaucoup à promouvoir le droit international et à renforcer les capacités des pays en développement.

4. **M^{me} Brammer** (Afrique du Sud) rappelle que le Programme d'assistance apporte une contribution inestimable au développement et à la diffusion du droit international et, en conséquence, au renforcement de l'état de droit et de la paix et de la sécurité internationales.

5. La délégation sud-africaine se félicite que les candidats sélectionnés pour participer au Programme de bourses de perfectionnement en droit international en 2018 soient issus d'une grande variété de pays et que la représentation des genres dans le Programme et aux cours régionaux de droit international soit équilibrée.

6. La Médiathèque est une ressource particulièrement précieuse pour les pays en

développement car elle donne accès à des informations et à des activités de formation qui seraient normalement hors de leur portée. La délégation sud-africaine se félicite des initiatives prises pour remédier aux problèmes posés par le manque de fiabilité de l'accès à Internet dans certains lieux, comme la conversion des fichiers vidéo en fichiers audio. Néanmoins, il reste essentiel de mettre des copies papier à la disposition des personnes dont l'accès à Internet laisse à désirer. La délégation salue les efforts faits pour enregistrer 50 nouveaux cours magistraux et des cours tenus à l'extérieur afin de favoriser la diversité géographique et linguistique des enregistrements. Au vu de l'excellent travail effectué dans le cadre du Programme d'assistance, elle estime que celui-ci devrait se voir allouer un financement adéquat au titre du budget ordinaire de l'Organisation.

7. **M^{me} Shi Wuhong** (Chine) fait remarquer que, depuis sa création, le Programme d'assistance a grandement contribué à l'enseignement, à l'étude et à l'application du droit international et a joué un rôle crucial dans le renforcement des capacités, en particulier dans les pays en développement. À cet égard, la délégation chinoise note avec satisfaction que, en 2018, le Programme de bourses de perfectionnement en droit international a permis de dispenser une formation complète à des professionnels de plus de 20 pays en développement et pays émergents. Elle apprécie également l'organisation, au cours de l'année écoulée, de cours régionaux pour l'Afrique, l'Asie et le Pacifique, et l'Amérique latine et les Caraïbes, ainsi que la représentation équilibrée des genres parmi les participants à ces cours. Elle se réjouit de l'enrichissement de la Médiathèque et espère que le *Recueil de droit international*, qui a été publié en anglais et en français, sera bientôt disponible dans les autres langues officielles de l'Organisation.

8. La Chine attache une grande importance à l'enseignement et à l'étude du droit international et a toujours appuyé activement le Programme d'assistance, notamment en lui apportant un soutien financier depuis de nombreuses années. En 2018, elle a contribué à hauteur de 20 000 dollars au financement des cours régionaux pour l'Afrique et l'Asie et le Pacifique. Elle a également pris directement part au renforcement des capacités en droit international dans des pays africains et asiatiques au moyen de projets de coopération. En 2018, plus de 40 de juristes originaires d'Asie et d'Afrique ont reçu une formation dans le cadre du quatrième programme de formation de l'Organisation juridique consultative pour les pays d'Asie et d'Afrique.

9. La Chine se tient prête à coopérer avec d'autres parties afin de continuer d'appuyer le Programme

d'assistance, de contribuer à l'enseignement, à l'étude et à la diffusion du droit international et d'intensifier le renforcement des capacités dans les pays en développement.

10. **M^{me} Melikbekyan** (Fédération de Russie) indique que grâce aux fonds qui lui ont été alloués dans le budget ordinaire, le Programme d'assistance a gagné en stabilité. La Division de la codification a pu continuer à organiser les cours régionaux de droit international, à administrer le Programme de bourses de perfectionnement en droit international et à faire fonctionner la Médiathèque, autant d'activités qui auraient autrement été suspendues en raison d'un manque de contributions volontaires. Le personnel de la Division mérite d'être salué pour les efforts qu'il fait afin de maintenir et de développer le Programme d'assistance, qui contribue pour beaucoup à la promotion de l'état de droit au niveau international.

11. **M^{me} Pierce** (États-Unis d'Amérique) dit que la connaissance du droit international est indispensable au renforcement de l'état de droit à tous les niveaux. Le Programme d'assistance continue de jouer un rôle crucial dans la formation des étudiants et des praticiens du droit international et doit donc bénéficier d'un soutien ferme et suivi. En tant que membre du Comité consultatif pour le Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international, les États-Unis se sont réjouis des progrès notables réalisés en ce qui concerne l'accessibilité et la portée de la Médiathèque et la diversification des conférenciers participant à la série de cours magistraux. La délégation américaine espère que le projet de podcast permettra de rendre les ressources de la Médiathèque plus accessibles aux pays en développement. Elle se félicite également de la publication du *Recueil de droit international*, la version française de l'*International Law Handbook*.

12. En ce qui concerne l'efficacité du Programme d'assistance, la délégation américaine salue les efforts qui ont été faits pour octroyer autant de bourses que possible dans la limite des ressources existantes, afin d'aider un maximum d'étudiants. Elle remercie les États et les organisations qui ont apporté des contributions financières et en nature à ces cours et prend note des économies que la tenue des cours régionaux dans les locaux des commissions régionales de l'ONU a permis de réaliser.

13. La délégation américaine se félicite de la créativité dont la Division de la codification a fait preuve pour maintenir des programmes importants malgré des ressources limitées et elle l'encourage à poursuivre les

efforts louables qu'elle déploie pour obtenir que des contributions volontaires soient versées au Programme d'assistance. Il est incontestable que les activités de ce dernier sont utiles et méritent d'être appuyées.

14. **M. García Moritán** (Argentine) fait savoir qu'en tant que membre du Comité consultatif, l'Argentine attache beaucoup d'importance à la diffusion du droit international et, par conséquent, au Programme de bourses de perfectionnement en droit international et aux cours régionaux de droit international. Le Programme d'assistance devrait avoir pour objectifs de renforcer les capacités des pays en développement, de faire en sorte que les documents soient disponibles dans les langues officielles de l'Organisation et de prévoir des moyens efficaces de rendre ces documents accessibles, en particulier aux personnes des pays en développement.

15. La délégation argentine se félicite des progrès qui ont été accomplis au cours de l'année écoulée en ce qui concerne les cours régionaux, la Médiathèque et la poursuite des activités de publication assistée par ordinateur, qui ont repris en 2017. Elle se réjouit également que le financement accordé au titre du budget ordinaire ait permis d'exécuter toutes les activités prévues pour 2018. Elle estime que la Dotation commémorative Hamilton Shirley Amerasinghe sur le droit de la mer devrait être financée au moyen du budget ordinaire et s'inquiète que son solde actuel ne lui permette pas d'octroyer une subvention ordinaire en 2019.

16. **M. Gorostegui** (Chili) dit que le Programme d'assistance est l'un des outils les plus efficaces que le système des Nations Unies ait à sa disposition pour promouvoir le droit international, objectif que le Chili appuie pleinement, étant donné qu'une meilleure compréhension et un plus grand respect des règles et principes qui s'appliquent à la communauté internationale sont indispensables à l'établissement de relations solides aux niveaux bilatéral, régional et multilatéral.

17. La délégation chilienne se félicite en particulier de la diversification régionale et linguistique des cours magistraux de la Médiathèque et de la représentation plus équilibrée des genres parmi les intervenants, lesquels comptent désormais des femmes hispanophones de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes. Elle se réjouit également que les ressources de la Médiathèque soient maintenant plus accessibles, notamment grâce à l'achèvement du projet de podcast, et que trois cours régionaux aient été organisés. Le Chili a eu l'honneur de participer à l'organisation du cours régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes de 2018,

qui s'est tenu au siège de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, à Santiago, et il espère qu'il y sera de nouveau organisé dans les années à venir, compte tenu des avantages qu'il y a à tenir les cours dans les locaux de commissions régionales de l'ONU.

18. **M^{me} Rivera Sánchez** (El Salvador) fait remarquer que le droit international ne cesse d'évoluer pour répondre aux exigences d'une société internationale en constante évolution, et couvre aujourd'hui de nouveaux sujets tels que la protection de l'environnement, la réglementation des migrations de travailleurs ou la lutte contre le trafic de stupéfiants et le terrorisme. L'étude, la diffusion et une compréhension plus large du droit international jouent un rôle essentiel pour ce qui est de permettre aux États de s'acquitter de leurs obligations dans ces domaines, et favorisent le développement économique et social et la paix et la sécurité internationales. Le Programme d'assistance a apporté au fil des années une grande contribution à cet égard.

19. La délégation salvadorienne est satisfaite du succès du cours régional de droit international pour l'Amérique latine et les Caraïbes, auquel ont participé 25 étudiants originaires de 21 États, dont une Salvadorienne. El Salvador apprécie grandement le Programme de bourses de perfectionnement en droit international, qui est une excellente occasion de renforcer les capacités des pays en développement et a des répercussions positives, les connaissances acquises dans le cadre du Programme étant ensuite transmises dans les milieux professionnels et universitaires. Il est essentiel de continuer à rendre accessibles des publications juridiques et à faire fonctionner la Médiathèque, qui est une ressource indispensable à la diffusion du droit international, en particulier dans les pays où des programmes spécialisés ne sont pas proposés. Le renforcement des divers éléments du Programme d'assistance, qui, ensemble, ont contribué à la formation de spécialistes de différentes régions et de différents systèmes juridiques, doit rester une priorité.

20. **M. Fintakpa Lamega** (Togo) dit que sa délégation se félicite que le Programme de bourses de perfectionnement en droit international ait été maintenu et que trois cours régionaux aient été organisés en 2018. Le Togo a participé au Programme et au cours régional de droit international pour l'Afrique. La délégation togolaise apprécie la pertinence des thèmes abordés et l'abondante documentation juridique mise à la disposition des participants, et note que les ressources inscrites au budget-programme permettront de financer le Programme et les trois cours régionaux en 2019. Elle encourage la Division de la codification à étudier la possibilité d'augmenter le nombre de bourses financées

au moyen du budget ordinaire pour le Programme et les cours régionaux, compte tenu de la croissance continue de la demande. Ayant bénéficié du Programme d'assistance, le Togo appuie fermement les activités menées dans ce cadre, qui contribuent largement à renforcer les capacités des juristes, des enseignants, des responsables d'organisations internationales et des conseillers juridiques de gouvernements qui y participent.

21. La délégation togolaise, tout en saluant le travail d'encadrement et d'orientation accompli par le Comité consultatif depuis l'adoption de la résolution 70/116 de l'Assemblée générale en 2015, souhaite insister sur la nécessité de maintenir et de renforcer le Programme d'assistance au-delà de 2019 en y allouant des ressources suffisantes dans le prochain budget-programme.

22. **M^{me} Sande** (Uruguay) dit qu'il est essentiel de diffuser et d'enseigner le droit international dans tous les États, celui-ci étant au fondement des relations entre les États et établissant un cadre favorisant la coopération, l'entente et le maintien de la paix et de la sécurité internationales. La connaissance du droit international contribue également à asseoir l'état de droit aux niveaux national et international.

23. Ayant accueilli en 2016 le cours régional de droit international pour l'Amérique latine et les Caraïbes, l'Uruguay peut témoigner de la grande qualité de ces cours et de la contribution qu'ils apportent à la diffusion et à la codification du droit international. Les cours devraient être maintenus, voire perfectionnés. À cet égard, il pourrait être utile d'établir des liens plus étroits entre les cours et les experts, les universitaires, les associations de droit international et les universités locales. Il serait également utile d'accroître le nombre de participants en offrant davantage de bourses et en réservant plus de places aux candidats locaux. En 2018, seuls 21 des 260 candidats au Programme de bourses de perfectionnement en droit international ont été admis. De même, sur les 102 candidats qui avaient demandé à assister au cours régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes, 25 seulement y ont participé, dont 5 à leurs propres frais. Le nombre de places étant très limité, même ceux qui souhaitent financer eux-mêmes leur participation n'ont pas la garantie d'être admis. L'augmentation du nombre de places disponibles permettrait d'enrichir l'échange de vues et donc d'améliorer la qualité des cours, et contribuerait à diffuser plus avant le droit international.

24. La délégation uruguayenne appuie également la poursuite de l'exploitation et l'enrichissement de la Médiathèque, qui est une ressource très précieuse

permettant à un public très large d'avoir accès à peu de frais à un enseignement de qualité en droit international.

25. **M. Gertze** (Namibie) explique que la Constitution namibienne prévoit que l'État s'efforce de promouvoir le respect du droit international et de ses obligations conventionnelles dans ses relations avec d'autres pays. L'amélioration de la compréhension et de l'application du droit international facilite le maintien de la paix et de la sécurité internationales, condition sine qua non du développement social et économique, en permettant aux États d'entretenir des relations d'égal à égal et de résoudre leurs problèmes de manière pacifique. Dans ce contexte, on ne saurait trop insister sur les effets bénéfiques du Programme d'assistance, en particulier pour les pays en développement. En tant que membre de l'Union africaine, la Namibie note avec satisfaction que 191 des plus de 260 candidatures au Programme de bourses de perfectionnement en droit international présentées en 2018 provenaient d'États africains. Cette proportion témoigne sans ambiguïté de l'importance que l'Afrique attache au Programme d'assistance, lequel a d'ailleurs été créé à la suite d'une initiative dirigée par le Ghana.

26. L'action menée aux échelles nationale, régionale et continentale pour créer et renforcer des programmes de droit international est également essentielle à la réalisation des objectifs du Programme d'assistance. Le Forum annuel de l'Union africaine sur le droit international, par exemple, a accéléré la diffusion et une compréhension plus large du droit international en Afrique.

27. Un certain nombre de responsables gouvernementaux et d'autres professionnels namibiens ont pu participer aux cours régionaux de droit international pour l'Afrique et à d'autres initiatives prises dans le cadre du Programme d'assistance. Les connaissances qu'ils ont acquises ont aidé la Namibie à faire appliquer les règles générales du droit international public et les accords internationaux contraignants. En outre, nombre de praticiens du droit et d'étudiants en droit du pays continuent de recourir largement aux documents que la Médiathèque rend facilement accessibles. À cet égard, la délégation namibienne se félicite de la nette augmentation du nombre et de la diversité des cours magistraux disponibles sur le site Web de la Médiathèque. La Division de la codification devrait envisager d'ajouter au catalogue de la Médiathèque la *SADC Law Journal* (la revue juridique de la Communauté de développement de l'Afrique australe), qui contribue à mieux faire connaître le droit dans la Communauté de développement de l'Afrique australe.

28. **M. Tōnē** (Tonga) dit que sa délégation se félicite du travail accompli dans le cadre du Programme d'assistance. Ce dernier joue un rôle important dans la construction et le renforcement de la compréhension du droit international dans les petits États insulaires en développement. Les diverses initiatives menées au titre du Programme ont largement contribué à renforcer les capacités des conseillers juridiques tongans.

29. La délégation tongane encourage le Comité consultatif à programmer ses réunions de manière que le rapport annuel du Secrétaire général soit diffusé en temps voulu.

30. Les Tonga remercient le Bureau des affaires juridiques du soutien indéfectible qu'il apporte au Programme d'assistance en dépit de ses ressources limitées. La délégation tongane est satisfaite des ressources allouées au Programme pour l'exercice biennal 2018-2019. Elle se félicite de l'appui fourni par Thaïlande, la Nouvelle-Zélande et des organismes et des bureaux régionaux des Nations Unies au cours régional de droit international pour l'Asie et le Pacifique tenu en décembre 2017, et salue la générosité des États qui ont versé des contributions volontaires pour garantir la poursuite et le renforcement du Programme. Les Tonga encouragent les États à continuer de soutenir ce dernier, notamment par des contributions financières.

31. Bien que le Programme d'assistance ait été établi en tant que moyen de renforcer la paix et la sécurité internationales et de promouvoir les relations amicales et la coopération entre les États, sa fonction première est de favoriser la compréhension du droit international, en particulier en ce qui concerne l'état de droit aux niveaux international et national.

32. En tant que petit État insulaire en développement, les Tonga ont des ressources humaines, techniques et financières limitées. Ne pouvant employer des juristes à titre permanent au Ministère public et dans d'autres ministères, elles doivent impérativement recevoir une aide suffisante et durable du Programme d'assistance pour renforcer les moyens dont elles disposent pour traiter les questions de droit international et participer activement aux travaux des instances internationales. En outre, vu combien une expérience directe des négociations internationales contribue à renforcer les capacités des conseillers juridiques spécialisés en droit international et dans les procédures connexes, la délégation tongane remercie l'Italie d'avoir accordé à trois fonctionnaires de sexe féminin une bourse qui leur a permis de suivre pendant un an les travaux de la Mission permanente des Tonga auprès de l'Organisation.

33. **M. Botto** (Monaco) estime que le Programme d'assistance contribue à la paix et la sécurité internationales et promeut la compréhension, les relations amicales et la coopération entre États. Il est essentiel d'améliorer l'accès aux ressources juridiques dans les pays en développement, où l'accès à une connexion Internet à haut débit est limité alors que les nouvelles technologies, notamment informatiques, occupent une place de plus en plus importante dans notre vie quotidienne. La Croix-Rouge monégasque a apporté son soutien à une initiative de la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge visant à mettre en place une plateforme de formation en ligne comportant des modules sur le droit international humanitaire mais aussi des informations pratiques et des cours de langue. Le contenu publié par le Comité international de la Croix-Rouge est ainsi accessible depuis le site Web de la Croix-Rouge monégasque.

34. Les ressources sur le droit international devraient être accessibles aux praticiens comme aux étudiants dans leurs langues respectives. En particulier, publications, séminaires et cours devraient être disponibles en français, cinquième langue la plus parlée au monde. Ce n'est que par le multilinguisme que se manifestent la véritable diversité des systèmes juridiques et la richesse du corpus juridique et de la jurisprudence internationale. Créé à Monaco en 1985, l'Institut du droit économique de la mer a ainsi pour mission de rassembler des spécialistes internationaux du droit de la mer et de publier divers travaux, y compris des thèses de doctorat. Chaque année, l'Institut publie l'*Annuaire du droit de la mer*, qui présente un aperçu de l'évolution récente du droit de la mer et une analyse approfondie des questions connexes.

35. Depuis 2003, Monaco verse de chaque année une contribution volontaire à la Dotation commémorative Hamilton Shirley Amerasinghe sur le droit de la mer et siège au panel d'attribution de sa bourse.

36. **M. Horna** (Pérou) dit que le Pérou est conscient qu'il importe de continuer à renforcer les divers éléments du Programme d'assistance et se félicite donc qu'un certain nombre d'activités de formation aient été organisées en 2018, notamment le cours dispensé à La Haye dans le cadre du Programme de bourses de perfectionnement en droit international et le cours régional de droit international pour l'Amérique latine et les Caraïbes tenu à Santiago. Le Pérou appuie également les activités de la Médiathèque et se réjouit de la diversification géographique et linguistique des cours magistraux et de la représentation des genres plus équilibrée parmi les intervenants. À cet égard, il est encourageant de constater qu'une équipe du Bureau des

affaires juridiques s'est rendue au Pérou pour enregistrer des cours magistraux donnés par des conférenciers péruviens. Par ailleurs, dans un souci d'efficacité, le Programme d'assistance devrait tenir compte des activités menées par les associations de juristes pour diffuser le droit international dans de nombreuses régions du monde. Le Bureau des affaires juridiques et la Division de la codification méritent aussi d'être félicités pour avoir établi des documents juridiques en vue de leur publication.

37. **M. Islam** (Bangladesh) dit que le Programme d'assistance joue un rôle moteur s'agissant de renforcer la capacité des pays en développement d'atteindre les objectifs et les cibles du Programme de développement durable à l'horizon 2030 qui ont trait au droit international. Il demande instamment au Secrétariat de donner la préférence aux participants originaires des pays les moins avancés et de veiller à ce que les problèmes nouveaux en matière de droit international soient abordés lors des séminaires et des cours magistraux offerts dans le cadre du Programme de bourses de perfectionnement en droit international. Les retours et suggestions des participants devraient figurer dans les rapports du Secrétaire général sur le Programme.

38. Le Gouvernement bangladais attend avec intérêt le cours régional de droit international pour l'Asie et le Pacifique qui doit se tenir en 2019 à Bangkok, et remercie la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique de l'appui en nature qu'elle fournit à cette fin. L'augmentation de la participation des femmes, qui représentaient en 2018 plus de 50 % des participants au Programme de bourses de perfectionnement en droit international et aux cours régionaux, est un très bon signe et doit être encouragée. L'orateur est toutefois préoccupé par le nombre invariablement bas de candidatures venant de pays d'Asie et du Pacifique. La Division de la codification devrait se pencher sur les facteurs pouvant expliquer ces faibles niveaux de participation et y remédier.

39. Il conviendrait de demander aux équipes de pays des Nations Unies de diffuser des renseignements sur la Médiathèque auprès des publics cibles dans les pays en développement. La Division de la codification mérite d'être félicitée pour avoir poursuivi en 2018 ses activités de publication assistée par ordinateur et pour sa détermination à continuer de trouver les moyens de maintenir ces activités en 2019 et au-delà. Le financement nécessaire à cette entreprise devrait être prévu au budget ordinaire de l'exercice 2018-2019. L'orateur encourage les États Membres à verser de généreuses contributions volontaires au Programme

d'assistance, notamment à la Dotation commémorative Hamilton Shirley Amerasinghe sur le droit de la mer.

40. **M. Khng** (Singapour) fait savoir que son pays se sent grandement concerné par les buts et les objectifs du Programme d'assistance et a l'honneur de siéger au Comité consultatif de celui-ci. La Division de la codification a amplement contribué à la promotion du droit international par l'intermédiaire du Programme de bourses de perfectionnement en droit international et des cours régionaux de droit international. Elle devrait maintenir la qualité de ces programmes et veiller à ce que les conférenciers invités représentent les différentes régions et les principaux systèmes juridiques du monde.

41. La Médiathèque est une ressource inestimable. Singapour appuie l'enrichissement de la série de cours magistraux de la Médiathèque par l'ajout de conférences données par d'éminents jeunes spécialistes du droit international, dont certains sont originaires de la région de l'Asie et du Pacifique. La Division de la codification doit être félicitée pour avoir donné accès à tous les cours magistraux sous forme de podcasts, ce qui permet aux utilisateurs des régions dépourvues de connexion Internet à haut débit d'accéder à ce contenu plus facilement. Les liens hypertexte renvoyant à du contenu accessible gratuitement sur le site Web de la Médiathèque doivent être tenus à jour, ce qui sera utile aux utilisateurs qui n'ont pas accès aux bases de données juridiques payantes. Il serait utile également d'ajouter un moteur de recherche au site Web de la Médiathèque.

42. Pour sa part, le Gouvernement singapourien offre des cours de droit international à l'intention de participants de pays en développement par l'intermédiaire du Programme de coopération de Singapour, notamment un cours de droit de la mer, organisé en 2018, et un cours sur le règlement des différends internationaux, qui doit être dispensé en 2019.

43. **M. Abdullahi** (Nigéria) dit que l'enseignement, l'étude, la diffusion et une compréhension plus large du droit international aident à mieux comprendre des problèmes mondiaux complexes. Le Nigéria appuie donc l'inscription de ressources supplémentaires au budget ordinaire de l'exercice biennal 2018-2019 au titre du Programme d'assistance.

44. Le Bureau des affaires juridiques et la Division de la codification doivent être félicités des efforts inlassables qu'ils font pour mettre en œuvre le Programme d'assistance, auquel prennent part des étudiants et des praticiens du droit international du monde entier. Les cours régionaux de droit international, comme celui qui a été dispensé à Addis-

Abeba en 2018, et la Médiathèque contribuent à une meilleure compréhension de ce sujet. L'ONU devrait promouvoir l'utilisation de la Médiathèque et la Division devrait étudier les moyens de poursuivre les activités de publication assistée par ordinateur, qui ont repris en 2017.

45. **M. Atlassi** (Maroc) dit que le Programme d'assistance est essentiel à la diffusion du droit international et que toutes les parties qui contribuent à l'exécuter, notamment la Division de la codification, l'Académie de droit international de La Haye, les pays qui accueillent les cours régionaux et l'Institut africain de droit international, doivent être saluées. Les fonds destinés au maintien et au développement du Programme devraient être prévus au budget ordinaire de l'exercice biennal 2020-2021. Des ressources supplémentaires devraient être mises à disposition sous la forme de bourses et les États devraient accroître leurs contributions volontaires au Programme.

46. À l'aide des ressources allouées dans le budget-programme, la Division de la codification a été en mesure d'organiser les trois cours régionaux deux années de suite et de publier *La Commission du droit international et son œuvre* (9^e édition), *l'Annuaire juridique des Nations Unies* (2013) et le *Recueil de droit international* en anglais et en français. Le Programme doit continuer de répondre à la demande croissante d'activités de formation tout en étant ouvert à des praticiens issus de différentes régions et de différents systèmes juridiques. En outre, il faudrait s'employer à traduire les publications dans les autres langues officielles de l'Organisation afin de garantir une plus large diffusion des connaissances juridiques qu'elles contiennent.

47. Enfin, l'orateur propose qu'il soit fait appel à des questionnaires annuels pour déterminer si la formation dispensée dans le cadre du Programme répond aux besoins exprimés par les pays bénéficiaires et mettre au point des programmes de formation sur mesure pour chaque région.

48. **M^{me} Asgedom** (Éthiopie) est d'avis que le Programme d'assistance contribue, notamment par l'intermédiaire des cours régionaux de droit international, de la Médiathèque et des programmes de bourses, à mieux faire connaître le droit international dans le monde et à asseoir l'état de droit aux niveaux national et international. Compte tenu de l'importance actuellement accordée à la diffusion du droit international, le Programme d'assistance peut favoriser le multilatéralisme.

49. L'Éthiopie remercie toutes les parties concernées de leur soutien aux cours régionaux de droit

international pour l'Afrique, régulièrement dispensés à Addis-Abeba depuis 2011. Elle invite tous les États Membres à fournir un appui propre à maintenir les cours régionaux.

50. **M^{me} Ighil** (Algérie) rend hommage à la Division de la codification, qui veille au bon fonctionnement du Programme d'assistance. Depuis sa création, ce dernier a favorisé une meilleure compréhension du droit international, ce qui a renforcé la paix et la sécurité internationales, favorisé les relations amicales et la coopération entre les États et contribué à la promotion de l'état de droit aux niveaux national et international.

51. Le rôle que joue le Programme d'assistance dans la diffusion du droit international, notamment en par ses activités de renforcement des capacités et d'échange d'informations à tous les niveaux, aide à garantir le respect du droit international et à façonner le développement progressif et la codification de celui-ci. Les praticiens, en particulier ceux des pays en développement, ont accès à bien plus de possibilités de formation dans le domaine du droit international grâce aux cours régionaux et au Programme de bourses de perfectionnement, qui leur permettent de se pencher sur des questions de droit international qui intéressent l'ensemble de la région dont ils viennent. L'Algérie est favorable à la désignation de lieux permanents pour accueillir les cours régionaux. Le financement de ces derniers et de la Médiathèque devrait rester prévu au budget ordinaire.

52. La Division de la codification mérite d'être félicitée des progrès accomplis dans l'élaboration du *Recueil de droit international*. L'oratrice espère que des ressources pourront être mises de côté pour rendre cette publication disponible dans d'autres langues que l'anglais et le français. Dans l'intérêt du multilinguisme, davantage de documents devraient être publiés dans les autres langues, y compris l'arabe.

53. **M^{me} Pino Rivero** (Cuba) fait remarquer que le Programme d'assistance contribue grandement à la promotion de l'état de droit aux niveaux national et international et favorise une meilleure compréhension des normes techniques du droit international, laquelle est nécessaire pour améliorer le respect de ces normes. Le Programme contribue également à renforcer la paix et la sécurité internationales et à promouvoir l'établissement de relations amicales et la coopération entre les États. Il a aidé à mieux faire connaître le droit international et à associer les États à la mise au point d'instruments juridiques multilatéraux. Des praticiens, des universitaires ainsi que des diplomates et d'autres fonctionnaires de pays en développement ont beaucoup

appris grâce aux cours régionaux, aux programmes de bourses, aux publications et à la Médiathèque.

54. D'autres ressources devraient néanmoins être mises à la disposition des pays où l'accès à Internet manque de fiabilité. En outre, les ressortissants de nombreux petits pays en développement ne peuvent profiter des bourses et des cours offerts dans le cadre du Programme d'assistance à moins que le coût en soit intégralement pris en charge. Tel est le cas de Cuba en raison du blocus économique, commercial et financier que lui imposent les États-Unis d'Amérique depuis plus de 50 ans. Il est donc important que le financement des activités menées dans le cadre du Programme soit prévu au budget ordinaire.

55. **M. Dos Santos Pereira** (Timor-Leste) dit que le Programme d'assistance est la pierre angulaire de l'action menée par l'ONU en vue de promouvoir le droit international et, par là même, la paix et la sécurité internationales, les relations amicales et la coopération entre les États. Il importe également de faire progresser l'état de droit aux niveaux national et international, élément essentiel à l'exécution du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et à la réalisation des objectifs de développement durable.

56. Le cours régional de droit international pour l'Asie et le Pacifique complète utilement les possibilités de formation au droit international offertes aux personnes issues de pays en développement comme le Timor-Leste. Les participants aux cours ont en particulier l'occasion de suivre une formation dispensée par des spécialistes et des praticiens hautement qualifiés sur des sujets fondamentaux de droit international et peuvent se pencher sur des questions intéressant l'ensemble de la région. La délégation timoraise remercie la Division de la codification de son attachement à la mise en œuvre du Programme d'assistance. Au vu de l'accès à Internet limité dans les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés, les documents du Programme devraient continuer d'être diffusés sur support papier.

La séance est levée à 16 h 35.